

RESPONSABLE DEPARTEMENTAL DU MATERIEL PEDAGOGIQUE ADAPTE (MPA)

(0,5 ETP)

et

ENSEIGNANT REFERENT POUR LES USAGES DU NUMERIQUE (ERUN)

(0.25 ETP)

et

**COORDONNATEUR DU SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT PEDAGOGIQUE A DOMICILE,
A L'HOPITAL OU A L'ECOLE (APADHE)**

(0.25 ETP)

Les trois axes de ce poste s'exercent sous l'autorité de l'adjoint à l'IA-DASEN en charge de l'école inclusive.

Conditions préalables à la candidature :

- Être enseignant du premier degré.
- Être titulaire d'un CAPPEI ou d'un CAPA-ASH ainsi que du C2i2e constituent un atout.

Missions :

MPA :

- Contribuer à l'étude des besoins de chaque jeune ayant fait l'objet d'une notification d'octroi de matériel pédagogique adapté, en collaboration avec les partenaires (enseignant référent, services de soins, enseignant mis à disposition de la MDPH...).
- Mettre à disposition, installer et paramétrer le matériel pédagogique sollicité par les projets personnalisés de scolarisation validés par la CDAPH.
- Assurer l'information et la formation des élèves équipés, et des adultes impliqués dans leur scolarisation (enseignants, AESH, parents...).
- Gérer le parc départemental du matériel pédagogique adapté (octroi et reprise, mise en œuvre et suivi d'opérations de maintenance, réalisation d'inventaires, suivi).
- Réaliser les achats nécessaires à l'équipement des élèves concernés dans le cadre de l'enveloppe budgétaire attribuée. Assurer une gestion financière rigoureuse et régulière.
- A l'issue de chaque année scolaire, rédiger un compte-rendu d'activités à l'intention de l'adjoint à l'IA-DASEN en charge de l'école inclusive.

ERUN :

- Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet de circonscription, dans le cadre des priorités nationales, académiques et départementales.
- Effectuer le recueil et le traitement des données nécessaires au pilotage de la circonscription, être garant de leur sauvegarde et prendre part à leur analyse.
- Conduire des actions de formation initiale et continue, présentes et distancielles, aux niveaux académique, départemental et local dans le domaine de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves en situation de handicap.
- Assurer l'administration du site internet de circonscription et contribuer à la mise en ligne de ressources.
- Assurer une veille technologique et conseiller l'inspecteur sur l'ensemble des questions relatives à l'équipement informatique des écoles et l'usage pédagogique de cet équipement.
- Accompagner les équipes enseignantes investies dans des projets impliquant l'usage du numérique.
- Apporter aux enseignants rattachés à la circonscription, une aide technique de premier niveau (assistance rapide et téléphonique).

- Contribuer à la sécurité internet des ordinateurs mis à disposition des personnels de la circonscription et être en appui de l'équipe de l'école inclusive dans le domaine du numérique.
- Participer aux travaux du groupe départemental numérique. Collaborer avec l'IEN en charge de ce dossier et avec le conseiller pédagogique départemental aux usages du numérique.
- Permettre la mutualisation d'outils, de ressources et d'actions pédagogiques transversales ; contribuer à la réalisation de publications consacrées à l'usage du numérique.
- A l'issue de chaque année scolaire, rédiger un compte-rendu d'activités à l'intention de l'adjoint à l'IA-DASEN en charge de l'école inclusive.
- A l'issue de chaque année scolaire, rédiger un compte-rendu d'activités à l'intention de l'adjoint à l'IA-DASEN en charge de l'école inclusive.

APADHE :

- Coordonner l'élaboration, la rédaction et la mise en œuvre des projets d'aide pédagogique pour les élèves malades ou accidentés dont la scolarisation au sein de l'école ou de l'établissement du second degré est temporairement interrompue.

Dans ce cadre :

- Veiller à l'évaluation pédagogique des besoins en concertation avec les équipes pédagogiques des écoles ou des EPLE.
- Identifier les enseignants susceptibles d'intervenir auprès des élèves concernés.
- Constituer les dossiers et en assurer la présentation en commission technique.
- Mettre en place les dispositifs d'aide après validation de l'adjoint à l'IA-DASEN.
- Assurer le suivi de ces dispositifs et la réévaluation des besoins dès lors qu'une évolution est enregistrée.
- Évaluer l'impact de l'aide apportée à l'issue des prises en charge, selon des modalités formalisées.
- Assurer la prolongation de l'accompagnement pédagogique dès lors que cela s'avère nécessaire.
- Contribuer à la mise en œuvre d'un protocole départemental visant à fixer les modalités d'intervention du service d'APADHE, en collaboration avec les services de la DEF2d et l'adjoint à l'IA-DASEN.
- Proposer la révision régulière de ce protocole selon les besoins observés.
- Assurer la gestion administrative du service. Tenir à jour un tableau de bord des moyens alloués et engagés.
- A l'issue de chaque année scolaire, rédiger un compte-rendu d'activités à l'intention de l'adjoint à l'IA-DASEN en charge de l'école inclusive.

Connaissances et capacités demandées :

- Capacités pédagogiques. Réflexion à mener quant aux adaptations possibles dans l'ASH.
- Capacité à comprendre et analyser les besoins d'un élève en situation de handicap.
- Connaissance du premier et du second degrés.
- Aptitude à travailler en équipe et à rendre compte de son action.
- Aptitude à élaborer et mettre en œuvre des projets associant plusieurs acteurs.
- Capacité à conduire des actions de formation et à accompagner la prise en main du matériel.
- Expertise technique des outils numériques.
- Capacités relationnelles, d'écoute, d'analyse, d'initiative.
- Qualités de confidentialité, de loyauté, d'adaptabilité et de médiation.
- Capacité à gérer une enveloppe budgétaire et à informer des besoins.
- Rigueur et sens de l'organisation.
- Disponibilité.